Ville de Mèze

N° 236

ARRÊTE MUNICIPAL
TRAVAUX RUE DES HORTS

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,
VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25
VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,
VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,
VU, la demande sollicitée par la SARL « DALLES DU MIDI »,

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison des travaux rue des Horts à hauteur de la résidence l'Ostréale, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement des opérations et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : Le permissionnaire est autorisé à stationner une grue 19 rue des Horts, à hauteur de la résidence l'Ostréale, vendredi 12 mai 2023, de 07h00 à 20h00.
La circulation piétonne est interdite rue des Horts, à hauteur de la résidence l'Ostréale, une déviation est mise en place.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par la SARL « DALLES DU MIDI », pour permettre l'application de cette mesure.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 1er mai 2023.

MAIRIE de MEZE Départ. de l'Hérault

Le Maire

Thierry BAEZA.